

COMMUNIQUÉ

Vincenzo Vecchi rejugé à la cour d'appel de Lyon le vendredi 24 février

Suite à la décision de la Cour de cassation de novembre 2022, l'affaire Vincenzo Vecchi sera rejugée par la Cour d'appel de Lyon le vendredi 24 février 2023 à 11h.

Les Cours d'appel de Rennes puis d'Angers ont refusé l'application du Mandat d'Arrêt Européen émis par l'Italie. Celle de Lyon va-t-elle obéir à l'injonction de la Cour de Justice de l'Union Européenne et remettre Vincenzo à l'Italie où il est condamné à 12 ans de prison pour avoir participé aux manifestations anti-G8 de Gênes en 2001 ? Ou bien va-t-elle s'honorer en mettant fin à cet invraisemblable acharnement judiciaire qui dure depuis trois ans et demi et en empêchant l'introduction d'une loi fasciste dans l'espace juridique européen ?

Dans la perspective de cette cruciale audience, nous souhaitons mobiliser tous les amis et soutiens de Vincenzo mais aussi tous ceux qui sont conscients des **menaces qu'une telle jurisprudence ferait peser sur nos droits fondamentaux et notre expression démocratique.**

Depuis Rochefort-en-Terre, le Comité de Soutien a déjà contacté les milieux associatifs, politiques, alternatifs, journalistiques de Lyon où va se jouer le sort de notre ami. **Ainsi, une première réunion publique se tiendra le vendredi 27 janvier à 19h à l'Amicale du Futur (31 rue Sébastien Gryphe Lyon 7^{ème}).**

D'autres actions, interventions et rencontres seront bien sûr prévues à Lyon par la suite.

À Lyon, dans un mois, la justice et le bon sens doivent enfin l'emporter !

www.comite-soutien-vincenzo.org

Contacts :

Laurence 06 30 60 20 53 - Jean-Pierre 06 15 12 14 42 – Anne 06 81 33 09 86